



REGLEMENT PARRAINAGE PROFESSEURS ABC COURS PARTICULIERS - 2023

La société ABC Cours Particuliers - 224 cours Lafayette 69003 Lyon - SAS au capital de 15 250 € - 420 289 282 RCS VILLEFRANCHE TARARE - APE 8559B - SIRET : 420 289 282 001 70, organise une opération de parrainage auprès de ses professeurs.

Article 1 : EN QUOI CONSISTE L'OPÉRATION PARRAINAGE ABC COURS PARTICULIERS ?

L'opération de parrainage ABC Cours Particuliers (ci-après nommée le « Parrainage Professeurs ») a pour but de récompenser les professeurs de la société mais aussi de participer à la promotion des services de la société ABC Cours Particuliers.

Article 2 : DURÉE

Le Parrainage Professeurs aura lieu du 19/06/2023 au 31/12/2023. Ce dernier n'est pas rétroactif.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Parrainage Professeurs est strictement réservé aux professeurs de la société ABC Cours Particuliers.

La participation à cette opération commerciale implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de l'offre de Parrainage Professeurs dans son intégralité.

Article 4 : CONDITIONS DE L'OFFRE POUR LE PARRAIN

Pour bénéficier de l'offre, le professeur mentionnera par téléphone ou par e-mail à son Conseiller Parcours pédagogique les coordonnées de proches qui pourraient être intéressés et à même de souscrire à une offre de cours particuliers ABC Cours Particuliers d'un minimum de 10 heures.

Le nombre de filleuls n'étant pas limité, le parrain peut renouveler l'opération plusieurs fois.

Il est interdit pour le parrain de parrainer un client ayant déjà souscrit à une offre de cours particuliers ABC Cours Particuliers.

Le parrain a la possibilité de se parrainer lui-même dans la limite d'un seul cours d'une durée de 10h minimum.

Le parrain ne pourra profiter des avantages promotionnels liés à cette offre de parrainage, qu'en cas de mise en place du cours du filleul par le responsable d'agence ABC Cours Particuliers après règlement de la facture et pour un minimum de 10h de

cours.

En cas de mise en place du cours du filleul, le parrain se verra offrir le cadeau : une carte cadeau Web dématérialisée Illicado d'une valeur de 50€.

Cette offre de parrainage ne saurait être cumulable avec d'autres offres en cours.

L'offre faite au parrain est valable dans la limite des professeurs disponibles pour dispenser le cours avec ABC Cours Particuliers. ABC Cours Particuliers s'engage à lancer une recherche de professeurs suite à la formulation de la demande par le Parrain.

Article 5 : RÉCOMPENSE DU PARRAIN

Le parrain, recevra pour toute nouvelle mise en place d'un cours de 10h minimum, une carte cadeau Web dématérialisée Illicado d'une valeur de 50€.

La carte cadeau dématérialisée lui sera attribuée après sollicitation du parrain envers son responsable d'agence.

La carte cadeau dématérialisée sera envoyée au parrain à la fin du mois au cours duquel a eu lieu la dernière heure de cours de son filleul.

La carte cadeau Web dématérialisée Illicado est valable 1 an à compter de la date de commande du filleul.

En cas de multi-parrainage, il recevra une carte cadeau dématérialisée d'une valeur de 50€ par filleul.

Article 6 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La participation au parrainage implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, et notamment celles relatives aux performances techniques et aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur l'Internet.

En conséquence, ABC Cours Particuliers ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du parrainage.

Article 7 : PREUVE

Il est convenu que, sauf en cas d'erreur manifeste, les informations résultant des systèmes d'information de ABC Cours Particuliers ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des informations résultant de l'offre de parrainage.

Article 8 : MODIFICATIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

ABC Cours Particuliers peut modifier ou mettre fin à tout moment à l'offre de parrainage moyennant la diffusion d'une information par email envoyé à ses professeurs. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit. En conséquence, toute demande reçue par ABC Cours Particuliers après la date de fin affichée sur le mail pourra être exclue du bénéfice du parrainage.

Sauf information contraire des filleuls participants au parrainage, ABC Cours Particuliers conservera leurs coordonnées. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et rectification des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante : ABC Cours Particuliers –

224 cours Lafayette 69003 Lyon.

Les dotations proposées ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre une valeur financière.

ABC Cours Particuliers se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de remplacer les dotations par d'autres d'une valeur équivalente.

ABC Cours Particuliers se réserve le droit d'annuler un parrainage s'il y a suspicion de fraude. Le parrain et le filleul seront alors prévenus par mail.

Article 9 : LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Le présent règlement est régi par la loi française. En cas de litiges, seraient seuls compétents les Tribunaux de Lyon.